

## Extrait du Registre des délibérations du 26 octobre 2018

Une autre vie s'invente ici

Date de publication : 8 novembre 2018	Nombre de délégués en exercice : 124
Date de convocation : 18 octobre 2018	Nombre de délégués présents ou représentés : 65 Votes : Pour : 507 voix - Contre : 0 - Abstentions : 1 voix

Le 26 octobre 2018, le comité syndical du Syndicat mixte du Parc naturel régional du Marais poitevin, légalement convoqués, s'est réuni à Doix-lès-Fontaines (85) sous la présidence de Pierre-Guy PERRIER.

### Etaient présents ou représentés :

Au titre des communes de Charente-Maritime : Andilly : Karine DUPRAZ ; Angliers : Didier TAUPIN ; Benon : Sylvie ROCHETEAU ; Courçon : Anne DONZEL-FONTAINE ; La Grève sur Mignon : Michel ARNAULT ; Marans : Robert ARCOUET ; Nuaillé d'Aunis : Philippe NEAU ; St Jean de Liversay : Denis PETIT ; St Sauveur d'Aunis : Jean LUC

Au titre des communes des Deux-Sèvres : Arçais : Jules GRANDIN et Guy LBOUC ; Le Bourdet : Jean-Luc CLISSON ; Coulon : Michel SIMON ; Frontenay Rohan Rohan : Bernard BARAUD ; Magné : Catherine TROMAS ; Niort : Marc THEBAULT ; Prin Deyrançon : Jacques MORISSET ; St Hilaire la Palud : Dany BREMAUD ; Sansais : Chantal BERTRAND ; Vallans : Michel HALGAN

Au titre des communes de Vendée : Angles : Michel CAILLIEZ ; Auchay sur Vendée : Bruno DEBORDE ; Benet : Georges MERCIER ; Bouillé-Courdault : Gérard BOISGARD ; La Bretonnière La CLaye : Jean-Pierre PELLENNEC ; La Couture : Thierry PRIOUZEAU ; Curzon : Guy-Marie ROBIN ; Doix-lès-Fontaines : François BRUNET ; La Faute sur Mer : Patrick JOUIN ; Fontenay le Comte : Jean-Michel LALERE ; Liez : Rodolphe BLONDELLE ; Luçon : Daniel GACHET ; Les Magnils Reigniers : Nicolas VANNIER ; Maillé : Pierre BERTRAND ; Maillezais : Claude GRIMAUD ; Le Mazeau : Bernard BORDET ; Montreuil : Daniel RIDEAUD ; Mouzeuil Saint Martin : Nicolas FILLON ; Oulmes : Fabien MARECHAL ; Le Poiré sur Velluire : Philippe LECOINTE ; Puyravault : Robert VINDRINET ; Saint Benoist sur Mer : Daniel NEAU ; Saint Michel en l'Herm : Michel SAGOT ; Sainte Radegonde des Noyers : Paul BOURNEL ; Saint Sigismond : Jocelyn QUILLET ; Saint Vincent sur Graon : Jannick RABILLE ; La Taillée : Judicael LAMY ; La Tranche sur Mer : Christian NOLLEAU

Au titre du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine : Benoit BITEAU, Pascal DUFORSTEL, Jean-Romée CHARBONNEAU, Nicolas GAMACHE

Au titre du Conseil régional des Pays de la Loire : Pierre-Guy PERRIER

Au titre du Conseil départemental de Charente-Maritime : Karine DUPRAZ, Stéphane VILLAIN

Au titre du Conseil Général des Deux-Sèvres : Séverine VACHON

Au titre du Conseil départemental de la Vendée : François BON, Arnaud CHARPENTIER, Marie-Josèphe CHATEVAIRE, Anne-Marie COULON

Au titre des EPCI : Communauté d'Agglomération du Niortais : Michel SIMON ; Communauté de Communes Moutierrois Talmondais : Daniel NEAU ; Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise : Jean-Claude RICHARD

Au titre des Chambres d'agriculture : Charente-Maritime : François AVRARD ; Deux-Sèvres : Claude TARDY, Vendée : Christian AIME

### Programme d'actions 2019



Parc naturel régional du Marais poitevin • 2, rue de l'église • 79510 Coulon • Tél. 05 49 35 15 20 • Fax. 05 49 35 04 41  
correspondance@parc-marais-poitevin.fr • www.parc-marais-poitevin.fr

## **Programme d'actions 2019**

### **Contexte**

Il est proposé aux membres du Comité syndical de procéder au vote du programme d'actions 2019 tel que présenté dans l'annexe financière en annexe.

Le programme d'actions 2019 s'élève à 1 978 270 €.

Il est financé par :

- Autres financeurs tels que AELB, Communes, DREAL, CRBV pour 702 670 €
- Conseil Régional Pays de la Loire pour 337 975 €
- Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine pour 337 975 €
- Département des Deux-Sèvres pour 75 000 €

La participation de l'Etat est de 462 650 € **dont 377 950 € non assuré à ce stade.**

### **Décision**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

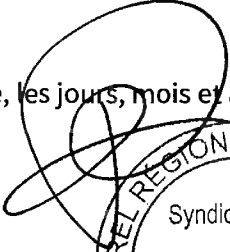
Vu le Contrat de Parc 2018-2020 entre les Régions Pays de la Loire, Nouvelle-Aquitaine et le Parc naturel régional du Marais poitevin ;

Après en avoir délibéré, le Comité syndical,

**VALIDE** le programme d'actions 2019 pour un montant de **1 978 270 €**,

**AUTORISE** le Président à engager les négociations nécessaires avec les représentants de l'Etat afin d'obtenir une subvention à hauteur de **462 650 €**.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

  
Le Président,  
Syndicat mixte  
LE PRÉSIDENT  
Pierre-Guy PERRIER  
